

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Châteaurenard : Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Châteaurenard pour la tranche 2018 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (2015-2019), conformément à l'annexe 1.

**REQUALIFICATION DU BOULEVARD GENEVET ET VOIE VERTE**

Le trafic de transit et interne à la commune, sur la Route Départementale n° 28 est comptabilisé à environ 30 000 véhicules jour, dans la direction de l'autoroute Avignon Sud.

Dans le cadre de ce projet de réhabilitation, il est prévu d'aménager le tronçon de voie compris entre les intersections avec la rue Paul Aubert et le chemin de Jentelin. Le principe consiste à donner à cette avenue un véritable caractère urbain avec des cheminements piétons sécurisés et séparés de la circulation automobile par des espaces verts. Le carrefour entre le boulevard Genevet et le chemin de l'Oratoire sera traité sur la base d'un giratoire. Le carrefour avec le chemin de Jentelin sera traité par feux tricolores.

Le montant global de cette opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 8 573 000 € HT, dont 2 215 000 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 5 143 800 €, dont 1 329 000 € sur la tranche 2018.

**PROGRAMME DE REFECTION DE VOIRIE**

Dans le cadre de son projet global de modernisation des installations d'éclairage public, la commune de Châteaurenard a procédé à la mise aux normes de toutes ses armoires de commandes et à l'installation d'horloges astronomiques pour la régulation de l'éclairage. Le programme 2018 prévoit le remplacement de tous les globes des lotissements par des luminaires de type LED moins consommateurs et réglables, limitant ainsi la pollution lumineuse.

Le montant global de cette opération, de 2015 à 2019, s'élève à 4 679 000 € HT, dont 1 349 000 € HT pour la tranche 2018. La commune a sollicité l'aide financière de l'Etat pour ce programme à hauteur de 40 000 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 807 400 €, dont 809 400 € sur la tranche 2018.

## **CREATION D'UNE SCENE MUSICALE**

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la gare, la commune envisage de réaliser un équipement culturel en aménagement le bâtiment de la Rotonde en espace scénique de « musiques actuelles ». Outre une salle de concert d'environ 180 m<sup>2</sup>, l'équipement comportera des salles annexes de répétition, des loges, des espaces sanitaires et des vestiaires pour le public. Il devra s'intégrer dans l'ensemble de l'aménagement du quartier gare, notamment avec la voie verte qui le longe sur sa partie nord.

En complément de l'aménagement de l'espace scénique de la Rotonde, la commune souhaite réaliser la création de locaux administratifs destinés aux associations culturelles afin de mettre à leur disposition des bureaux pour leur fonctionnement administratif.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 1 535 000 € HT, dont 635 000 € HT sur la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 921 000 €, dont 381 000 € sur la tranche 2018.

-----

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 519 400 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 4 199 000 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 92 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL